

N/REF : 27/03/2024 11H50 C:024871 I:31365

APPIMMO

V/Email reçu le Mercredi 27/03/2024 a 11H50

**38, RUE DU TURENNE
38000 GRENOBLE**

**IMMEUBLE : 2 BOBILLOT
2, RUE SERGENT BOBILLOT
38000 GRENOBLE**

St Martin-H, le 03 Avril 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE N2/4 CONTACT SUR PLACE A 14H00 MR GUENEAU 06.72.82.85.83

MOTIF : CURAGE DES CONDUITES D'EAU PLUVIALE DU 2-4 RUE SERGENT BOBILLOT A
GRENOBLE QUI DEBORDE

Donneur d'ordre : Mme LUCQUET

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

LE 27/03/2024 A 13H15
INTERVENTION DEPUIS LES TOITURES DU BATIMENT
DEBOUCHAGE DE LA COLONNE
PRESENCE DE DECHET DE TRAVAUX DE FACADE

OBSERVATIONS :

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement
d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer
l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs
interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y
remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
2,50	Ff Débouchage/Pomp.1h+Dépl.0 a 10km	1	176,90	442,25

TOTAL H.T.	442,25
T.V.A. a 10,00%	44,22
TOTAL T.T.C.En EURO	486,47

Valeur en votre règlement au 31 Mai 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN